



Siège social:
62 rue du Parc
27220 MOUETTES
FRANCE
Tél./Fax 00 33 (0)2 32 26 90 60
Mob. : 00 33 (0)6 60 57 85 44
E-mail: lesyeuxouverts2002@yahoo.fr
www.lesyeuxouverts.org

JE PARRAINE UN ENFANT

Le montant de mon parrainage revient à l'enfant, versé à l'adulte qui en a la charge...

Cela signifie que **PAR MON SOUTIEN**, il est scolarisé, s'il est en âge de l'être. Il a quitté la rue et la mendicité, il ne travaille pas pour gagner sa vie.

Il mange chaque jour.

Des adultes, parents ou responsables prennent soin de lui, participent à son éducation et suivent son évolution, sous la surveillance des référents locaux.

IL A UNE VIE D'ENFANT DANS LA DIGNITÉ ET LE RESPECT DE SES DROITS.

Il est suivi sur le plan de la santé et nous sommes informés en cas de problème.

En cas d'urgence ou d'hospitalisation, l'association apporte le secours nécessaire.

Aussi souvent que possible, je recevrais des nouvelles, des photos, les bulletins scolaires... Au moins une fois par an.

Je peux entrer en contact avec lui, soit directement ou par l'intermédiaire du référent local.

Je peux lui transmettre courrier ou petits cadeaux quand un membre de l'association se rend sur place.

Je peux envisager d'aller le visiter moi-même accompagné du référent local ...

JE M'ENGAGE, pour ma part, à parrainer cet enfant le temps nécessaire pour son éducation de base : scolarisation jusqu'à la fin des études secondaires ou d'un apprentissage professionnel.

Les cas particuliers seront traités individuellement : études supérieures, alphabétisation, formations professionnelles...

Afin de favoriser une bonne organisation, **je m'engage à respecter les conditions suivantes :**

Le montant des parrainages est à régler :

* Soit par chèque unique de 159 € : parrainage : 144 € + adhésion annuelle : 15 €, au plus tard début mars.

* Soit par plusieurs chèques pour un même total débités aux dates choisies, mais tous les chèques seront délivrés ensemble.

* Soit par virement mensuel de 12 € (adhésion 15 € en plus à inclure dans le premier virement) et dans ce cas, j'en donne l'ordre à mon établissement bancaire avec un RIB de l'association, le premier virement devant commencer en janvier.

En cas de début de parrainage en fin d'année, les mensualités reversées pour l'enfant seront celles payées par le parrain avant le 31 décembre. Une nouvelle année de parrainage commençant au 1^{er} Janvier.

Les sommes versées pour les parrainages, les adhésions, les dons sont déductibles des impôts à 66%, et vous recevrez un reçu fiscal en fin de 1er trimestre.

Un parrainage non réglé freine considérablement nos autres actions.

Au cas où le parrainage n'est plus possible, merci d'avertir Les Yeux Ouverts au plus vite, si possible quatre mois avant effet afin de nous permettre de trouver un parrain relais.

Un parrainage non réglé dans les délais prévus fera l'objet d'une relance unique, et sans nouvelle de la part du parrain, le parrainage sera annulé. Il nous faudra trouver un autre parrain.

Nous tenons nos engagements envers nos protégés et avançons l'argent...

Comme vous le savez, l'association sert d'intermédiaire pour remettre votre parrainage à l'enfant, et contrôler la bonne utilisation de cette aide. Les frais relatifs aux envois, aux urgences concernant vos enfants, les rétributions destinées aux référents locaux de condition modeste sont assumés par l'association. Les frais de voyage des membres qui se rendent sur place sont à leur charge personnelle.

Il est essentiel que chacun ait une attitude responsable.

Votre engagement auprès de cet enfant est un maillon solide d'une chaîne d'amour et de solidarité.

En sortant de l'ombre à ses yeux, vous êtes devenu l'espoir et la source d'énergie qui va l'aider à se hisser vers un avenir plus lumineux et responsable.

MERCI POUR LUI

FAIT LE, A

Annick PATTIN, présidente-fondatrice
Elisabeth JOUANNEAU, vice-présidente

Approbation et signature du parrain :

"Voyager en s'impliquant en tant qu'êtres humains solidaires, s'ouvrir aux situations qui se présentent à notre connaissance. AGIR selon nos capacités ou compétences pour réaliser des actions d' AIDE à la résolution de problèmes Extrêmes vitaux ou de dignité humaine auxquels nous sommes confrontés au gré de nos cheminements internationaux.
Priorité aux jeunes et à l' ÉDUCATION, AIDE à l' AUTONOMIE financière, participation à des soins de SANTÉ ponctuels ou de survie en URGENCE."

Association n° 0273009559 déclarée le 1^{er} Octobre 2002 à la préfecture de l'EURE, ÉVREUX